



Département du JURA  
Canton de BLETTERANS

## Compte rendu de séance CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 04 septembre 2020

Présents : Mmes BRUCHON Josette, CALLOD Marie-Emilie, LINARES Maryline, MAUBLANC Isabelle, MILLET Christine, RINALDI Nicole.

Mrs ARBEY Pascal, BRUCHON Christian, COURVOISIER Emmanuel, GARDIEN Aurélien, GRAPPIN Michel, LEBRUN Alain, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, PONTIROLI Michel, POULOT Philippe, URIET Jean-Luc.

Excusé : MONGIN-BAUDOIN Dominique (pouvoir donné à MOUREAUX Pascal), MAZO Maryline (pouvoir donné à PETITHUGUENIN Vincent)

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme MAUBLANC Isabelle.

Séance ouverte à 19h et levée à 21h.

- |  |  |
|--|--|
| <b>1 Approbation du compte rendu du 24 juillet 2020</b>  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>2 Restauration tableau Honoré Chapuis</b><br>Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à la DRAC pour la restauration du tableau Honoré Chapuis de 4790 €.  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>3 Règlement intérieur Conseil Municipal</b><br><del>L'article L 2121-8 du Code général des Collectivités territoriales dispose que dans un délai de six mois</del> suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de plus de 1.000 habitants doivent adopter un règlement intérieur.<br>Le règlement intérieur du conseil municipal est présenté au conseil municipal. | <del>Pour → 19<br/>Abstention → 0<br/>Contre → 0</del> |
| <br>   |  |
| <b>4 Loyer épicerie SAINT GERMAIN LES ARLAY</b><br>La situation exceptionnelle du COVID -19 avait justifié une réduction du loyer le fixant à 270,56 €. HT. Après une rencontre avec Madame MORPHE, il est proposé au conseil d'accepter de fixer le loyer de l'épicerie à 320 € HT/mois à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020.  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>5 Créances irrécouvrables budget commune : admission en non valeur</b><br>Il est proposé au conseil de décider l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant global de 607,20 €, comprenant notamment la succession BEL Franck pour un montant de 584 € et divers autres petits montants pour une valeur de 23,20 €.  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>6 Créances irrécouvrables budget assainissement : admission en non valeur</b><br>Il est proposé au conseil de décider l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant global de 682,94 €  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>7 Commission appel d'offre</b><br>Il est proposé au conseil, la mise en place de la commission d'appel d'offre :<br>Titulaires : BRUCHON Christian, MAUBLANC Isabelle, GRAPIN Michel, LEBRUN Alain<br>Suppléants : URIET Jean-Luc, POULOT Philippe, BRUCHON Josette   | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| <br>   |  |
| <b>8 Subventions 2020</b><br>il est proposé au conseil de délibérer sur les subventions prévues au budget 2020 pour une valeur globale de 4.000 € et attribuées à :  | Pour → 19<br>Abstention → 0<br>Contre → 0              |
| Il ADMR 200 €  | Foyer Socio-éducatif (Bletterans) 150 €                |
| Ecole 700 €  | Voyages collèges 1.000 €                               |
| Noël Ecole 150 €   | Divers 500 €   |
| Voyages découvertes 1.300 €  |  |

## 9 Forêt

Sur proposition de la commission forêt réunie le 27 août 2020, il est proposé de délibérer :

Pour → 19  
Abstention → 0  
Contre → 0

Nomination de 4 garants :

- Vincent PETITHUGUENIN
- Pascal MOUREAUX
- Cédric GRAPPIN
- Yves FARGE

De la fixation du prix de l'affouage à 5€ le stère

De valider le règlement de l'affouage pour l'année 2020/2021

## 10 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, adressé par Maître Delphine KLEIN-MAITRE notaire à ORGELET en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée section AB N° 28 et 29 d'une superficie de 16 a 06 ca appartenant à Monsieur PAGET.

Pour → 19  
Abstention → 0  
Contre → 0

Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, adressé par Maître François TESTON notaire à LONS LE SAUNIER en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée section 482 ZA N° 28, d'une superficie de 4 a 60 ca appartenant à Monsieur BAILLY MAITRE.

Pour → 18  
Abstention → 1  
Contre → 0

Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie, adressé par Maître Laurent PONTIROLI notaire à LONS LE SAUNIER en vue de la cession d'une propriété sise à Arlay, cadastrée section 482 ZC N° 286 et 169, d'une superficie de 30 a 47 ca appartenant à Monsieur MAGRIN Stéphane.

Pour → 18  
Abstention → 1  
Contre → 0

Décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## Informations diverses :

- ❖ **Assainissement** : Présentation par Michel GRAPPIN : il nous informe que les boues ne peuvent plus être épandues, elles seront déshydratées par la société BIODPE. Il nous fait part d'un courrier de la D.D.T. sur la non-conformité des 2 stations d'épuration (rejet de phosphore à la station d'Arlay et excès d'eau de pluie à la station de Saint Germain), des investissements sont à prévoir sur chacune des deux stations (sonde OXYGENE, tests à la fumée). Un diagnostic de la station d'Arlay sera fait sur 2021. Aux vues des investissements dès 2021, il sera proposé une augmentation de la part variable calculé en m<sup>3</sup>.
- ❖ **Commission Forêt** : Présentation par Vincent PETITHUGUENIN : Rencontre avec le garde forestier, point sur les travaux réalisés sur l'année et sur l'état de la forêt. Rappel des règles des affouages dans les cloisonnements. Présentation du projet de la desserte prévue au plan d'aménagement de la forêt sur les parcelles 44,43,42 permettant de relier la parcelle 41 et de créer une plateforme de retournement.
- ❖ **Jeunes** : Présentation par Maryline LINARES : Samedi 05 septembre 2020 à 10h30, aura lieu la remise de des cartes avantage jeune. Le jeune se verra proposer de participer à un conseil municipal des jeunes.
- Point sur la rentrée scolaire** : 91 enfants, 4 enseignantes, 2 ATSEM et 2 accompagnatrices (AESH) pour 3 enfants en situation de handicap ont fait leur rentrée.
- ❖ **Rappel horaires secrétariat de mairie** :
  - ARLAY : à compter du 14 septembre 2020
    - Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
    - Les après-midis du mardi-jeudi-vendredi de 14h à 17h30
  - SAINT GERMAIN LES ARLAY
    - Permanence des élus le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à compter du 5 octobre de 18h à 19h
- ❖ **Dates des prochaines commissions**
  - Commission fleurissement : 3 septembre 2020 à 18h30 lieu : salle des fêtes d'Arlay
  - Réunion parents d'élèves : 17 septembre 2020 à 18 h lieu : salle des fêtes d'Arlay
  - Commission animation (présidents des associations) : 22 septembre 2020 à 20 h lieu : salle des fêtes d'Arlay
  - Commission action sociale : 29 septembre 2020 à 18 h lieu : salle des fêtes d'Arlay
  - Commission projets : 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h30 lieu : salle des fêtes d'Arlay

Prochain conseil municipal le vendredi 09 octobre 2020 à 19 h.

Le Maire  
Christian BRUCHON

